

Communiqué de presse – Embargo 26 mars 2025 à 15h

## Réparation pour les Enfants dits de la Creuse : nouvelle proposition de loi

**« Sans réparation, il n’y a pas de justice ». En présence d’une centaine “d’ex-mineurs réunionnais dits de la Creuse” la députée réunionnaise Karine Lebon dépose aujourd’hui un projet de loi historique à l’Assemblée nationale à Paris. Pour la première fois, les “ex-mineurs réunionnais dits de la Creuse” devraient obtenir une réelle réparation pour les abus dont ils ont été victimes. Grâce à ce texte, la France implémenterait les recommandations de la [Résolution 2533](#) du Conseil de l’Europe adoptée en janvier 2024. Les recommandations visent à garantir la mise en place de mesures de réparation pour les victimes d’abus.**

PARIS, 26 mars 2025

### Politique de transplantation : une blessure historique

Entre 1962 et 1984, des milliers d’enfants réunionnais ont été arrachés à leur famille d’origine et à leur terre natale pour être envoyés en France hexagonale dans le cadre d’une politique de transfert orchestrée par l’État. Nombre d’entre eux ont été placés dans des foyers ou des familles adoptives sans réel suivi, parfois dans des conditions d’extrême précarité. Séparés de leurs familles et de leur culture, ces enfants ont souffert de déracinement, de maltraitance et d’abus. Ce programme, qui visait à repeupler certaines régions rurales de la métropole, a profondément marqué des générations entières.

### Une proposition de loi pour la réparation et la mémoire

Pour remédier à cela, la députée Karine Lebon dépose aujourd’hui une proposition de loi inédite. Ce texte demande une reconnaissance officielle des préjudices de l’État français subis par les “ex-mineurs réunionnais dits de la Creuse” et vise à mettre en place des mesures de réparation. « Sans réparation, il n’y a pas de justice », déclare Karine Lebon. « Cette proposition de loi est une étape essentielle pour que les personnes concernées obtiennent enfin la reconnaissance qu’elles méritent. Il est temps que l’État français assume ses responsabilités et mette en place un mécanisme de réparation juste et efficace. » Le projet de loi prévoit également la création d’un centre de mémoire et de ressources dédié aux survivants de cette politique de transplantation, afin de préserver leurs témoignages et de sensibiliser le public à cette page méconnue de l’histoire de France. Une journée nationale de commémoration serait également instituée pour rendre hommage aux “ex-mineurs réunionnais dits de la Creuse”.

Cette proposition de loi sera soumise au débat parlementaire dans les semaines à venir, avec l’objectif de mettre en place un dispositif permettant de rendre justice aux personnes concernées et de renforcer la protection de l’enfance en France. Le 19 février 2025 devant la commission des lois de l’Assemblée nationale, le ministre d’Etat chargé des Outre-mer, M. Manuel Valls, a publiquement confirmé son soutien à cette proposition qu’il accompagnera lors de son parcours législatif.

## **Un tournant historique pour les survivants**

Le texte de la députée Karine Lebon serait une première voie officielle pour les “ex-mineurs réunionnais dits de la Creuse”. Il a été élaboré en collaboration avec la directrice de Justice Initiative France et Présidente de la FEDD (Fédération des Enfants Déracinés des DROM), elle-même survivante, Marie-Germaine Périgogne. « Par une utilisation abusive de l’article 58 du Code civil, nous avons tous été considérés comme des pupilles de l’État, des nés sous X. Nous avons perdu tous liens avec nos familles et nos racines. On nous a imposé un changement d’identité, de terre, de culture, de vie. À mon arrivée dans l’Hexagone à l’âge de 3 ans, j’ai été placée dans une famille d’accueil qui ne voyait en moi qu’un objet de maltraitance ». En septembre 2024, Marie-Germaine Périgogne a officiellement récupéré son véritable nom, prénom et lieu de naissance. Rebaptisée Valérie Andanson à son arrivée en France hexagonale, ce n’est ainsi que 58 ans plus tard et après une longue bataille administrative qu’elle s’est fait officiellement remettre son extrait de naissance. D’autres survivants appuient la nécessité de ce projet de loi : « Je soutiens ce projet de loi car il est temps que l’état français soit à notre écoute pour que l’on puisse mourir dignement » explique Jean-Charles Serdagne. Marie-Josseline Leste témoigne « Cette proposition de loi est une bénédiction, car je n’ai pas pu aller à l’école et je vis dans une situation précaire. J’aimerais tant revenir vivre sur mon île natale, j’ai tellement souffert de cet exil ».

## **Un combat européen pour la justice**

En janvier 2024, l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe a adopté la Résolution 2533, issue d’un rapport ([Doc. 15889](#)) porté par le député suisse Pierre-Alain Fridez. « Ceux qui ignorent les abus du passé ne peuvent pas lutter efficacement contre les abus d’aujourd’hui et de demain », a déclaré le rapporteur à l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe. Une partie du rapport interpelle notamment la France au sujet des Enfants dits de la Creuse. La Résolution 2533 fait suite à une campagne de « Justice Initiative », ONG menée par l’entrepreneur suisse Guido Fluri et sa fondation éponyme, qui demande une reconnaissance des abus subis par les enfants en institution, l’ouverture d’enquêtes scientifiques et l’attribution de réparations financières sans prescription.

## **La solution suisse comme modèle pour l’Europe**

En Suisse, Guido Fluri, ayant lui-même été enfant placé, a été l’instigateur de l’« Initiative sur la réparation », qui a abouti en 2016 à l’adoption d’une nouvelle loi fédérale sur le sujet. Grâce à un travail de mémoire rigoureux, une part de justice a été rétablie auprès de 12’000 victimes de mesures de coercition prises à des fins d’assistance et de placements forcés. Ces personnes ont reçu des excuses officielles de l’état ainsi que des contributions de solidarités. « Il est grand temps que les survivants d’abus du reste de l’Europe, y compris les “ex-mineurs réunionnais dits de la Creuse”, obtiennent eux aussi justice » explique Guido Fluri.

Si la proposition de loi de Madame la députée Karine Lebon est acceptée, la France rejoindrait ainsi d’autres pays européens qui, à la suite de la Résolution 2533 du Conseil de l’Europe, entament un processus de reconnaissance et d’indemnisation des victimes de maltraitance infantile en institution.

## **Contact :**

En cas de question, veuillez contacter Madame la députée Karine Lebon par courriel : [karine.lebon@assemblee-nationale.fr](mailto:karine.lebon@assemblee-nationale.fr)